



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ACTIVITE RHF/RHD BPA 2021

### BPA ANGERS

ZA Vernusson  
1 Chemin de la Roche Galice  
49130 STE GEMMES S/LOIRE  
SIRET : 328 725 940 00030  
N°TVA : FR 75 328 725 940  
Tel : 02.41.74.14.44  
Fax : 02.41.74.14.45  
Mail : [commercial-angers@bpa.fr](mailto:commercial-angers@bpa.fr)

### BPA NANTES

P.A. de Ragon  
18 Rue Louis Pasteur  
44119 TREILLIERES  
SIRET : 403 461 742 00039  
N°TVA : FR 32 403 461 742  
Site de ST NAZAIRE  
ZAC de Brais  
15 Rue Thomas Edison  
44600 ST NAZAIRE  
SIRET : 403 461 742 00054  
N°TVA : FR 32 403 461 742

Tel : 02.28.01.25.10  
Fax : 02.28.01.25.11  
Mail : [commercial-nantes@bpa.fr](mailto:commercial-nantes@bpa.fr)

### BPA LE MANS

ZA Champ Fleuri 2  
Rue de la Coulée  
72190 ST PAVACE  
SIRET : 439 802 380 00022  
N°TVA : FR 57 439 802 380  
Tel : 02.99.60.28.08  
Fax : 02.99.60.28.07  
Mail : [commercial-lemans@bpa.fr](mailto:commercial-lemans@bpa.fr)

### BPA RENNES

ZA Planche Fagline  
7 rue Allory  
35740 PACE  
SIRET : 442 968 145 00015  
N°TVA : FR 82 442 968 145  
Tel : 02.99.60.19.66  
Fax : 02.99.60.28.05  
Mail : [commercial-rennes@bpa.fr](mailto:commercial-rennes@bpa.fr)

### BPA TOURS

ZAC de la Liodière  
22 Rue de la Flottière  
37300 JOUE LES TOURS  
SIRET : 391 728 987 00036  
N°TVA : FR60391 728 987  
Tel : 02.28.01.37.00  
Fax : 02.28.01.37.01  
Mail : [commercial-tours@bpa.fr](mailto:commercial-tours@bpa.fr)

### BPA ORLEANS

21 Avenue Gay Lussac  
45800 SAINT JEAN DE BRAYE  
SIRET : 814 305 876 00017  
N°TVA : FR91814305876  
Tel : 02.41.74.22.33  
Fax : 02.41.74.22.34  
Mail : [commercial-orleans@bpa.fr](mailto:commercial-orleans@bpa.fr)

Les présentes conditions générales (CGV) s'appliquent du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Ces CGV incluant le tarif sont applicables à toutes les commandes avec une livraison en France métropolitaine sur l'ensemble des produits commercialisés par les sociétés du Groupe BPA, (marque BPA, MDD ou autres) et pour tous les clients du circuit de distribution « ACTIVITE RHF/RHD ». Conformé à l'article L. 441-1,III du code de commerce, les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale.

#### 1- APPLICATION - OPPOSABILITÉ :

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions, à l'exclusion de tous autres documents tels que conditions générales d'achats, prospectus, catalogues émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Sont également concernés tous documents qui n'auraient pas pu faire l'objet de modification ou de rature.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. De même, toute prestation complémentaire aux conditions générales de vente rendue par le vendeur sera facturée au client.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir.

Les présentes Conditions sont soumises au droit français. La nullité ou l'inefficacité d'une clause de ces Conditions Générales de Ventes n'affectera pas la validité des autres clauses qui demeureront en vigueur.

#### 2- COMMANDES :

Les commandes ne peuvent être adressées qu'après ouverture du compte client et accord entre les sociétés du Groupe BPA et le Client sur un schéma logistique, ci-après désigné le « Schéma Logistique » et doivent être conformes à cet accord. Les commandes doivent être adressées au service gestion commerciale de chaque société BPA par courriel, télécopie, EDI ou tout autre mode de communication écrit matérialisé ou dématérialisé.

Le service Gestion des commandes assure le suivi et la réception des commandes entre 8h30/12h30 et 13h30/15 h00 du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

Aucune modification ou annulation, totale ou partielle, de commande par le Client ne peut être prise en considération sauf accord exprès de BPA. A défaut d'accord, le montant de la commande initiale reste dû et le Client indemnise BPA pour tous les frais engagés (notamment approvisionnement matières premières, dépenses de main d'œuvre...) et pour toutes les conséquences directes ou indirectes qui en découlent. En cas de modification acceptée par BPA, BPA est en droit de facturer au Client tous les surcoûts éventuellement occasionnés par ladite modification, au-delà de la seule adaptation du montant global au prorata des quantités supplémentaires.

Les sociétés BPA se réservent le droit de refuser, sans indemnisation, tout ou partie d'une commande qui porterait sur une quantité de produits manifestement anormale au regard des volumes habituellement commandés par le Client. BPA se réserve également ce droit en cas de pénurie de matières premières ou dans l'hypothèse où le volume global des commandes qui lui sont passées, tous clients confondus et pour une ou plusieurs références de produits, excèdent ses capacités de production et le conduisent à répartir les différentes commandes entre les différents clients concernés ainsi que, de façon générale, en cas de manquement du Client à l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ou à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, telle qu'une situation de retard de paiement ou le non respect du schéma logistique convenu (par exemple : commandes tardives).

En cas de circonstances de nature à augmenter le risque d'insolvabilité du Client portées à sa connaissance, BPA se réserve le droit, même en cours d'exécution de commandes, d'exiger une garantie pour la bonne exécution des engagements. Le refus par le Client de fournir la garantie demandée autorisera BPA à annuler tout ou partie des commandes et à refuser toute nouvelle commande.

Pour toute commande de produits destinés à faire l'objet d'opérations promotionnelles en magasin, y compris à l'initiative du Client, et en ce qu'elles impliquent une augmentation des volumes commandés, le Client s'engage à :

- adresser à BPA des prévisionnels de commandes au moins 8 semaines avant la date de livraison attendue
- passer commande des quantités au moins 15 jours avant la date et l'heure demandées de livraison (commandes fermes).

En cas de non-respect des délais ci-dessus spécifiés, aucune indemnisation de quelque nature que ce soit, ne sera versée par BPA au Client concernant les quantités commandées en dépassement des quantités habituellement livrées.

### 3- TARIF

Pour les produits ambiants et frais ,le tarif général BPA est franco hors taxe pour toute commande d'un montant supérieure ou égal à 15.00€/HT.

Pour toute commande inférieure à 15.00€ hors taxe par livraison, BPA appliquera des frais de port de 3.00€ hors taxe.

Pour les produits congelés, le tarif général BPA est franco hors taxe pour toute commande d'un minimum de commande de 1 palette complète..

Pour toute commande inférieure à 1 palette complète, BPA appliquera des frais de port de 15.00€ hors taxe.

Les marchandises sont fournies aux tarifs en vigueur à la date d'expédition prévue et, le cas échéant, dans la proposition spécifique adressée au client. De ce fait aucune clause ne peut être opposée au vendeur.

BPA se réserve le droit d'établir plusieurs barèmes tarifaires en fonction des différentes catégories de clientèle auprès de qui elle commercialise ses marchandises, ainsi que de pratiquer des conditions tarifaires particulières en fonction des spécificités de chaque commande ( une offre particulière sera alors adressée au client)

Les tarifs BPA sont applicables du 01/01/2021 au 31/12/2021 sauf incidences d'augmentations anormales des matières premières, emballages, charges sociales et transport. Ils peuvent être révisables sur un mois de délai en fonction des taux de change internationaux, des variations des marchés et des taux de taxes.

L'évolution des paramètres logistiques souhaités par le client et ses besoins Supply Chain tels que : hausse de la fréquence de commande, baisse d'assortiment ou de niveau de strates, palettisation spécifique etc. pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Nos clients sont seuls responsables de la fixation et de la publicité de leurs prix de revente, le vendeur suspendra toute commande de ses clients dont la fixation et la publicité des prix seraient contraires aux textes régissant la revente à perte.

Notre Société se réserve le droit de proposer, ponctuellement, une ou plusieurs offres promotionnelles, limitées dans le temps, selon des modalités d'application spécifiques et définies avec le client.

### 4- REDUCTIONS DE PRIX :

Toute réduction de prix sera ainsi expressément soumise au respect par l'acheteur de ses engagements, des modalités générales ou contractuelles et des délais de règlement. Toute facture impayée sera déduite des réductions de prix acquises à l'acheteur ou éventuellement la centrale à laquelle il adhère.

Les remises ou réductions de prix s'appliquent l'une après l'autre, en cascade, à partir du prix tarif.

Le chiffre d'affaires hors taxe ristournable réalisé ne prend pas en compte la taxe éco-emballage.

### 5- FACTURATION

Les factures sont émises à chaque fin de décade de livraison avec un détail de chaque livraison sur la facture de décade.

### 6- DÉLAIS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des pénalités et/ou dommages et intérêts. En outre, tous les délais de livraison, même convenus par une stipulation particulière, seront annulés ou retardés par tous cas fortuits ou de force majeure notamment : la guerre, l'émeute, l'incendie, les inondations, les grèves totales ou partielles, les accidents, les bris de machine ou d'outillage, l'interruption des transports.

Dans l'hypothèse où l'acheteur n'exécute pas ses obligations, le vendeur se réserve le droit de suspendre les livraisons en cours.

### 7- TRANSPORTS :

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur quels que soient le mode de transport et/ou les modalités de règlement du prix du transport, franco ou port dû. Il appartient à l'acheteur, en cas d'avaries ou de manquants, de faire sous sa responsabilité toutes réserves d'usage nécessaires auprès du transporteur et d'exercer tous recours contre lui, frais à sa charge. Ce principe ne saurait subir de dérogations par le fait de la prise en charge de tout ou partie du transport par le vendeur, celui-ci agissant alors comme simple mandataire de l'acheteur.

Dans les cas de livraisons sur supports (palettes ou autres) appartenant au vendeur, ceux-ci devront faire l'objet d'un échange ou retour immédiat. A défaut, les supports non retournés ou échangés (mêmes normes et même nombre) seront facturés au prix coûtant.

Dès lors que l'une des parties est signataire de la charte paritaire ECR « Conditions et Qualité de livraison », cette dernière s'appliquera en cas de litige portant sur la supply chain logistique (taux de service, délais livraison, échanges d'information). Les éventuels impacts financiers seront encadrés par des mesures factuelles selon les critères de la Charte ECR validée et considérée comme une bonne pratique par la CEPC.

Les commandes refusées par le vendeur, ainsi que les dysfonctionnements EDI imputables au client, ne seront pas intégrés dans le calcul du taux de service et ne pourront en aucun cas donner lieu au versement des pénalités.

Notre service informatique travaillant du Lundi au Vendredi de 8H00 à 17H00, BPA n'est pas en mesure d'honorer un retour ADV sur les expéditions en dehors de ces horaires. Ces non retour EDI ne pourront faire l'objet de pénalités.

#### BPA ANGERS

ZA Vernusson  
1 Chemin de la Roche Galice  
49130 STE GEMMES S/LOIRE  
SIRET : 328 725 940 00030  
N°TVA : FR 75 328 725 940  
Tel : 02.41.74.14.44  
Fax : 02.41.74.14.45  
Mail : [commercial-angers@bpa.fr](mailto:commercial-angers@bpa.fr)

#### BPA NANTES

P.A. de Ragon  
18 Rue Louis Pasteur  
44119 TREILLIERES  
SIRET : 403 461 742 00039  
N°TVA : FR 32 403 461 742  
Site de ST NAZAIRE  
ZAC de Brais  
15 Rue Thomas Edison  
44600 ST NAZAIRE  
SIRET : 403 461 742 00054  
N°TVA : FR 32 403 461 742

Tel : 02.28.01.25.10  
Fax : 02.28.01.25.11  
Mail : [commercial-nantes@bpa.fr](mailto:commercial-nantes@bpa.fr)

#### BPA LE MANS

ZA Champ Fleuri 2  
Rue de la Coulée  
72190 ST PAVACE  
SIRET : 439 802 380 00022  
N°TVA : FR 57 439 802 380  
Tel : 02.99.60.28.08  
Fax : 02.99.60.28.07  
Mail : [commercial-lemans@bpa.fr](mailto:commercial-lemans@bpa.fr)

#### BPA RENNES

ZA Planche Fagline  
7 rue Allory  
35740 PACE  
SIRET : 442 968 145 00015  
N°TVA : FR 82 442 968 145  
Tel : 02.99.60.19.66  
Fax : 02.99.60.28.05  
Mail : [commercial-rennes@bpa.fr](mailto:commercial-rennes@bpa.fr)

#### BPA TOURS

ZAC de la Liodière  
22 Rue de la Flottière  
37300 JOUE LES TOURS  
SIRET : 391 728 987 00036  
N°TVA : FR60391 728 987  
Tel : 02.28.01.37.00  
Fax : 02.28.01.37.01  
Mail : [commercial-tours@bpa.fr](mailto:commercial-tours@bpa.fr)

#### BPA ORLEANS

21 Avenue Gay Lussac  
45800 SAINT JEAN DE BRAYE  
SIRET : 814 305 876 00017  
N°TVA : FR91814305876  
Tel : 02.41.74.22.33  
Fax : 02.41.74.22.34  
Mail : [commercial-orleans@bpa.fr](mailto:commercial-orleans@bpa.fr)

## 8- RÉCLAMATIONS SUR BONS DE LIVRAISON :

Afin d'éviter toute erreur de facturation, il appartient à l'acheteur de vérifier la conformité de la livraison à la commande, étant précisé que les réclamations doivent être formulées sur le récépissé de transport et sur le bon de livraison et confirmées par pli recommandé avec A.R au transporteur avec copie au vendeur dans les 3 jours qui suivent la livraison des marchandises conformément à l'article L.133-3 du code de commerce.

En cas d'altération apparente d'un produit, l'acheteur devra fournir immédiatement au vendeur les moyens de vérifier l'état des marchandises incriminées. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'accord exprès et préalable du vendeur.

La garantie du vendeur se limite au remplacement ou au remboursement des marchandises reconnues comme défectueuses et le vendeur exclut tout autre dommage et intérêt à quelque titre que ce soit, notamment manque à gagner, perte d'exploitation etc. ainsi que toutes autres pénalités forfaitaires.

### BPA ANGERS

ZA Vernusson  
1 Chemin de la Roche Galice  
49130 STE GEMMES S/LOIRE  
SIRET : 328 725 940 00030  
N°TVA : FR 75 328 725 940  
Tel : 02.41.74.14.44  
Fax : 02.41.74.14.45  
Mail : [commercial-angers@bpa.fr](mailto:commercial-angers@bpa.fr)

### BPA NANTES

P.A. de Ragon  
18 Rue Louis Pasteur  
44119 TREILLIERES  
SIRET : 403 461 742 00039  
N°TVA : FR 32 403 461 742  
Site de ST NAZAIRE  
ZAC de Brais  
15 Rue Thomas Edison  
44600 ST NAZAIRE  
SIRET : 403 461 742 00054  
N°TVA : FR 32 403 461 742  
Tel : 02.28.01.25.10  
Fax : 02.28.01.25.11  
Mail : [commercial-nantes@bpa.fr](mailto:commercial-nantes@bpa.fr)

### BPA LE MANS

ZA Champ Fleuri 2  
Rue de la Coulée  
72190 ST PAVACE  
SIRET : 439 802 380 00022  
N°TVA : FR 57 439 802 380  
Tel : 02.99.60.28.08  
Fax : 02.99.60.28.07  
Mail : [commercial-lemans@bpa.fr](mailto:commercial-lemans@bpa.fr)

### BPA RENNES

ZA Planche Fagline  
7 rue Allory  
35740 PACE  
SIRET : 442 968 145 00015  
N°TVA : FR 82 442 968 145  
Tel : 02.99.60.19.66  
Fax : 02.99.60.28.05  
Mail : [commercial-rennes@bpa.fr](mailto:commercial-rennes@bpa.fr)

### BPA TOURS

ZAC de la Liodière  
22 Rue de la Flottière  
37300 JOUE LES TOURS  
SIRET : 391 728 987 00036  
N°TVA : FR60391 728 987  
Tel : 02.28.01.37.00  
Fax : 02.28.01.37.01  
Mail : [commercial-tours@bpa.fr](mailto:commercial-tours@bpa.fr)

### BPA ORLEANS

21 Avenue Gay Lussac  
45800 SAINT JEAN DE BRAYE  
SIRET : 814 305 876 00017  
N°TVA : FR91814305876  
Tel : 02.41.74.22.33  
Fax : 02.41.74.22.34  
Mail : [commercial-orleans@bpa.fr](mailto:commercial-orleans@bpa.fr)

## 9- RÉCLAMATIONS SUR FACTURE :

Il appartient au client en cas de litiges de facturation d'effectuer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, toutes réclamations, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date d'émission de la facture. A défaut, le vendeur sera déchargé de toute obligation vis-à-vis de l'acheteur et les Produits seront réputés avoir été livrés conformes à la commande. La facturation sera également réputée conforme à la commande. De plus, les factures de prestations de services effectuées par le client ne peuvent en aucun cas être compensables avec nos factures. Ainsi, tout litige sur une facture émanant du client devra faire l'objet d'une réclamation formulée par écrit et adressée au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 12 mois à compter de la date de facture sous peine de forclusion.

Aucune erreur ne peut avoir effet de prolonger le délai de règlement, même si elle fait l'objet d'un avoir de la part du vendeur. De convention expresse, le défaut de règlement d'une échéance rendra immédiatement exigible le paiement des factures restant dues et le vendeur pourra exiger un paiement comptant pour les ventes à venir. En outre, l'exécution des commandes en cours pourra être suspendue sans autre avis. De même, aucune compensation ou déduction d'office de sommes quelconques, notamment des factures de prestations de service, ne pourra être faite par l'acheteur sans un accord préalable et écrit de la part du vendeur.

## 10- MODALITÉS DE PAIEMENT :

Sauf stipulation expresse contraire, les factures sont payables au siège social du vendeur.

Conformément à l'article L443-1 du code de commerce : A peine d'une amende de 75 000 euros, le délai de paiement, par tout producteur, revendeur ou prestataire de services, ne peut être supérieur à 25 jours après la fin de la décade de livraison. (Facturation à la décade de livraison)

Les traites doivent être retournées, dûment acceptées, sous 48 heures. Le refus d'acceptation de traite ou le paiement d'une seule facture, d'un seul effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de toutes les créances en cours, même si elles ont donné lieu à des traites, et annule tout engagement contraire du vendeur.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit et sans mise en demeure préalable. Elles seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement complet effectif à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de l'échéance avec un minimum de HUIT euros (8 €) par mois. Tout mois commencé est considéré comme un mois complet.

Pour tout retard de paiement, une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40.00€ sera appliquée par facture en retard de règlement à la date d'échéance de la dite facture en application de la loi 441-3 et 441-6 du code du commerce. Cette indemnité forfaitaire réclamée par Bpa peut être supérieure à 40.00€ si les frais de recouvrement sont supérieurs et sur présentation de justificatifs.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être suspendues ou annulées sans préjudice de tous autres recours et dommages et intérêts. Aucune somme ne peut être déduite par l'acheteur sans fourniture au préalable d'un avoir correspondant du vendeur. L'acheteur devra rembourser dans tous les cas qui précèdent les frais occasionnés pour le recouvrement des sommes dues, y compris les honoraires d'officier ministériel, de tout conseiller ou professionnel du recouvrement. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement de la facture avant sa date d'échéance.

## 11- ACCORDS COMMERCIAUX :

Ils sont obligatoirement écrits et signés. Ils seront, le cas échéant, confirmés par fax ou e-mail par la Direction ou par un de ses représentants. Aucun prix promotionnel, aucune remise même exceptionnelle ou aucune dérogation d'aucune sorte aux conditions générales ou contractuelles n'ont de valeur sans acceptation écrite de la Direction ou d'un des représentants qualifiés et les erreurs constatées pourront faire l'objet d'une rectification sur la facture suivante.

## 12- PRESTATIONS DE SERVICE :

Le Client s'engage à émettre des factures de prestations de service en tous points conformes aux dispositions légales

applicables, notamment celles de l'article L. 441-3 du Code de commerce. Les accords différés dont la rémunération est calculée sur le chiffre d'affaires le sont sur le chiffre d'affaires effectivement facturé et encaissé et/ou sur la quantité effectivement livrée et payée, contradictoirement établis entre BPA et le Client, et non sur le chiffre d'affaires initialement prévu et/ou la quantité initialement commandée.

En cas de paiement par acompte, le montant des acomptes est déterminé sur la base du chiffre d'affaires effectivement facturé et encaissé par BPA. Les acomptes ne sont définitivement acquis au Client qu'après constatation par BPA et le Client que leur montant ne dépasse pas la rémunération due, compte-tenu du chiffre d'affaires global effectivement facturé et encaissé, tel que contradictoirement établi en début d'année. Par ailleurs, toute révision du montant des acomptes doit être conjointement décidée entre BPA et le Client et ne doit en aucun cas remettre en cause l'économie générale du contrat en cours.

Le paiement par BPA de toute facture de prestation de services ne vaut pas présomption de la réalité des prestations et de leur réalisation effective, qui devront être justifiées par le Client en cas de litige et ce, conformément à l'article L. 442-6 III alinéa 2 du Code de Commerce.

#### **BPA ANGERS**

ZA Vernusson  
1 Chemin de la Roche Galice  
49130 STE GEMMES S/LOIRE  
SIRET : 328 725 940 00030  
N°TVA : FR 75 328 725 940  
Tel : 02.41.74.14.44  
Fax : 02.41.74.14.45  
Mail : [commercial-angers@bpa.fr](mailto:commercial-angers@bpa.fr)

#### **BPA NANTES**

P.A. de Ragon  
18 Rue Louis Pasteur  
44119 TREILLIERES  
SIRET : 403 461 742 00039  
N°TVA : FR 32 403 461 742  
Site de ST NAZAIRE  
ZAC de Brais  
15 Rue Thomas Edison  
44600 ST NAZAIRE  
SIRET : 403 461 742 00054  
N°TVA : FR 32 403 461 742

Tel : 02.28.01.25.10  
Fax : 02.28.01.25.11  
Mail : [commercial-nantes@bpa.fr](mailto:commercial-nantes@bpa.fr)

#### **BPA LE MANS**

ZA Champ Fleuri 2  
Rue de la Coulée  
72190 ST PAVACE  
SIRET : 439 802 380 00022  
N°TVA : FR 57 439 802 380  
Tel : 02.99.60.28.08  
Fax : 02.99.60.28.07  
Mail : [commercial-lemans@bpa.fr](mailto:commercial-lemans@bpa.fr)

#### **BPA RENNES**

ZA Planche Fagline  
7 rue Allory  
35740 PACE  
SIRET : 442 968 145 00015  
N°TVA : FR 82 442 968 145  
Tel : 02.99.60.19.66  
Fax : 02.99.60.28.05  
Mail : [commercial-rennes@bpa.fr](mailto:commercial-rennes@bpa.fr)

#### **BPA TOURS**

ZAC de la Liodière  
22 Rue de la Flotière  
37300 JOUE LES TOURS  
SIRET : 391 728 987 00036  
N°TVA : FR60391 728 987  
Tel : 02.28.01.37.00  
Fax : 02.28.01.37.01  
Mail : [commercial-tours@bpa.fr](mailto:commercial-tours@bpa.fr)

#### **BPA ORLEANS**

21 Avenue Gay Lussac  
45800 SAINT JEAN DE BRAYE  
SIRET : 814 305 876 00017  
N°TVA : FR91814305876  
Tel : 02.41.74.22.33  
Fax : 02.41.74.22.34  
Mail : [commercial-orleans@bpa.fr](mailto:commercial-orleans@bpa.fr)

### 13- RESERVE DE PROPRIÉTÉ :

Le vendeur conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées. En contrepartie de l'autorisation de revente, il cède irrévocablement au vendeur, les créances nées ou à naître à son profit de la revente à un sous-acquéreur.

### 14- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucune des commandes passées par l'acheteur ne lui donnera un quelconque droit sur les marques, logos et emballages dont le vendeur détient la propriété intellectuelle ou industrielle. En particulier, le client reconnaît la propriété intellectuelle et le savoir-faire du vendeur sur la conception et les techniques d'élaboration des produits qu'il commercialise.

### 15 - LOI DES CONVENTIONS - RÈGLEMENT DES LITIGES :

Les présentes conventions sont régies exclusivement par la Loi Française. Toutes les contestations relatives à leur exécution, à leur interprétation ou leur résiliation seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Angers.

### 15- DISPOSITIONS FINALES :

Toute convention dérogatoire ou complémentaire aux présentes conditions générales de vente revêtira obligatoirement, à peine de nullité, la forme écrite.

### 16- DONNEES PERSONNELLES RGPD

Le Client doit accepter lors de la création de son compte, que la société BPA collecte et utilise les données communiquées à des fins administratives et commerciales ainsi que statistiques. La société BPA s'engage à garantir au Client une protection de ses données personnelles par défaut et dès leur collecte par des moyens physiques et informatiques appropriés.

Concernant ses données personnelles et leurs traitements, le Client a un droit d'information, un droit d'opposition, un droit d'accès, un droit de rectification, un droit à l'oubli, un droit à la portabilité et un droit de restriction des traitements conformément au règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ses droits, le Client doit envoyer une demande écrite à l'adresse suivante : BPA Service Clients PA de Ragon 18 rue Louis Pasteur 44119 TREILLIERES ou par e-mail à [bpa@bpa.fr](mailto:bpa@bpa.fr). Une réponse lui sera fournie dans un délai d'un mois.

Le Client doit corriger ou mettre à jour ses données personnelles qui sont incomplètes ou erronées.

La société BPA se réserve le droit d'envoyer au Client une newsletter, ses offres commerciales ou informations d'opérations spéciales organisées par la société BPA via l'adresse e-mail transmise par le Client lors de la création de son compte. Si le Client ne souhaite plus recevoir ces offres, il peut à tout moment se désinscrire en cliquant sur le lien indiqué à cet effet dans ces e-mails de prospection commerciale.

### 16- Adhésion FEEF :

L'entreprise BPA est adhérente à la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France.

Dans ce cadre, nous faisons référence aux accords FEEF dans le cadre de l'élaboration de la convention récapitulative annuelle de nos accords.

